



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 102/2026

A L'ETABLISSEMENT BAHATI.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 001/MINAGRIPELTOUDER-TANG/2025, conclu avec le Ministère Provincial d'Agriculture, Pêche, Elevage, Tourisme et Développement Rural, pour un montant total hors taxe dollars américains neuf cent cinquante-huit mille (USD 958 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains six mille sept cent six (USD 6 706), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 25/05/2026

Directeur Administratif et Financier



Scéau de l'Établissement

M. Claude KAYEMBE MDAYI
Directeur Général

0000102